



DECISION DU PRESIDENT

N° 2024 /043

1.1 Marché public

MARCHE PUBLIC POUR L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET ACCESSOIRES

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) souhaite acquérir des vélos à assistance électriques et divers accessoires (sacoques et kits de réparation) ;

CONSIDERANT la consultation effectuée auprès d'entreprises spécialisées du 15 juillet 2024 au 19 août 2024 à 20h00 ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'allotir ce marché ;

CONSIDERANT la proposition financière et technique reçue par l'entreprise Ma Nouvelle Bicyclette pour un montant de 14 154 € HT sur la base d'un Détail Quantitatif Estimatif valant Bordereau des Prix Unitaires (DQE valant BPU) ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général 2024 - imputation 21828 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et accessoires avec l'entreprise Ma Nouvelle Bicyclette située 34 rue Maurice Barral - 26 400 CREST - Siret 951 234 921.

Le marché est un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaires sans montant minimum et comportant un montant maximum de 17 200 € TTC sur la durée du marché qui est de 12 mois.

Article 2 : la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **17 SEP. 2024**

Denis BENOIT
Président

Affichée le : **17 SEP, 2024**



Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 - Aouste sur Sye
+33 (0)4 75 40 03 89 • accueil@cccps.fr • www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE